

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du lundi 9 novembre au Mesnil-Saint-Denis

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. PICARD Bullion
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. FISCHER Conseil Régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. BOULLAY Galluis
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. BILLOUE Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. CLEMENCE Méré
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort l'Amaury

- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), Mme LAPLAGNE (Le Mesnil-Saint-Denis), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), M. BENTEGEAT (Région IDF), M. RIBERYE (Conseil départemental 78), Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, FRANCOLIN, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET et ZERAFA et de MM HARDY, MARY, STEPHAN et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- M. LAUGIER CASQY
- Mme ROSETTI CASQY
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. BARBOTIN CC Rambouillet Territoire
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BESSON Conseil Régional d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseillère régionale d'Ile-de-France
- M. DEGIVRY Fontenay-les-Briis
- M. DESSAUX Fontenay-les-Briis
- Mme LEHMAN Jouars-Pontchartrain
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BELEY Mareil-le-Guyon
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- Mme HENRY Rochefort-en-Yvelines
- M. FIDELLE Senlisse
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. BERTET CESER IDF
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines

Pouvoirs :

Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE
Mme DARCOS	à	Mme LAUNAY
M. BENIZE	à	Mme WINOCOUR-LEFEVRE
M. LAUGIER	à	M. POUPART

**1. Approbation du procès-verbal du comité du 21 septembre et du 30 septembre 2015 (Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 21/09/2015)**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Sollicitation d'une subvention pour le suivi de la qualité des rivières 2016-2017 auprès de l'Agence de l'Eau Seine- Normandie et du Conseil Régional Ile-de-France**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la disposition n°11.1 de la Charte du Parc : « Analyser et suivre la qualité des eaux souterraines et superficielles ». En cohérence avec les réseaux de suivi existants mis en place par l'Etat dans le cadre du programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau, le Parc a mis en œuvre depuis 2012 un réseau de suivi annuel de la qualité des eaux superficielles de l'Yvette amont et de la Rémarde amont. A compter de 2016, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO), reprendra 4 des stations suivies depuis 2012 par le Parc. Le réseau de suivi annuel du Parc sera donc constitué de 6 stations de mesures à compter de 2016.

Ces suivis permettent d'améliorer la connaissance des rivières, de cibler les actions prioritaires qui tendront à améliorer la qualité des cours d'eau et d'évaluer les efforts menés par les différents maîtres d'ouvrage des bassins versants, notamment au regard des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Par ailleurs, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est la structure porteuse du Contrat de bassin de l'Yvette amont (2011-2016). Dans ce cadre, il est prévu la mise en place d'indicateurs d'effet sur le milieu pour suivre l'exécution du Contrat. Ce sont ces mesures faites sur le milieu qui permettront de mettre en évidence une amélioration qualitative de ce dernier.

***Descriptif de l'opération***

Le suivi se fera sous la forme de 6 campagnes de mesures/an soit 12 campagnes entre janvier 2016 et décembre 2017 sur 6 stations et comprendra les prestations suivantes :

- Les mesures in situ (température, pH, oxygène dissous, conductivité, débit)
- Les analyses de 8 paramètres physico-chimiques de l'eau (MES, DBO5, COD, NO3, NO2, NH4, Pt, PO4)

Une campagne de mesure de la qualité hydrobiologique est réalisée en période de basses eaux (entre juin et septembre) sur ces 6 stations, soit 2 campagnes au cours des étés 2016 et 2017. Elle comprend les prestations suivantes :

- Relevés et traitement des échantillons d'invertébrés (calcul de l'IBGN)
- Relevé et traitement des échantillons de diatomées (calcul de l'IBD)

Un plan de financement prévisionnel a été établi avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des Contrats de bassin :

<b>Budget prévisionnel campagnes de mesures 2016-2017</b>		<b>32 016,0 € TTC</b>
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50%	16 008,0 €
Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30%	9 605,0 €
Participation communes de l'Yvette	10%	3 201,5 €
Participation Syndicat de la Rémarde	10%	3 201,5 €

Les membres du Comité, à l'unanimité, décident de poursuivre le réseau de suivi annuel de la qualité des eaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont.

Ils décident d'organiser des campagnes de mesures sur la période 2016-2017 et autorisent le Président à signer le marché de mesures de la qualité des eaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont à venir. Ils sollicitent une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France suivant le plan de financement détaillé ci-dessus.

### **3. Projet de délégation de service publique – Maison de l'Ecomobilité**

Le Parc a lancé au mois de mai 2015 un Avis d'Appel Public à la Concurrence pour l'élaboration du projet de Maison de l'Ecomobilité à St Rémy-les-Chevreuse.

La procédure mise en place pour le choix de l'entreprise a été celle d'un dialogue compétitif et a mis en concurrence les 3 candidats suivants : Ecox, Etudes et Chantiers, Néovelec. Les candidats ont été rémunérés à hauteur de 2500€ pendant cette phase concours. Le choix du dialogue compétitif était dicté par les incertitudes pesant sur les autorisations d'urbanisme, les alternatives possibles en termes de montage juridique, le dimensionnement de l'activité, le calendrier...

Ce dialogue compétitif s'est déroulé de juillet à octobre. Trois séries d'entretiens auxquels ont pris part M. PASSET et POULON ont permis d'échanger et de construire pas à pas le projet de la maison d'écomobilité sur les points suivants : activité et délimitation des missions de service public, montage juridique, business plan et compte de résultats, aménagement des locaux.

Grâce aux précisions et demandes de l'équipe du Parc et des élus, les candidats ont pu affiner progressivement leurs propositions.

Le comité de pilotage a étudié deux scénarii possibles pour le statut juridique du projet, après avoir écarté la solution d'un marché public. D'emblée le couplage vente/location a été proposé afin d'équilibrer les résultats économiques du délégataire, la location en milieu péri-urbain étant encore moins rentable qu'en milieu urbain. Le choix initial du Pnr reposant bien sur un engagement financier raisonnable des collectivités.

- Montage d'une SCIC avec un partenariat public/privé entre la collectivité et l'entreprise. Ce type de statut ne présente pas les meilleurs avantages pour ce type de projet puisqu'il implique une limitation de l'apport public à 20% du capital de la SCIC. Il est porteur d'un risque plus élevé en cas de difficulté (renflouement des comptes, financement de l'investissement y compris de l'activité de location/vente alors que la gouvernance limite le pouvoir d'intervention des collectivités publiques)
- Montage d'une Délégation de Service Public avec contrat d'affermage qui permet au PNR de déléguer totalement l'exploitation de l'activité sans intervenir financièrement, en mettant à disposition les locaux en contrepartie.  
La notion de service public est réputée réalisée par l'amplitude d'ouverture qui assure une continuité de service, l'information touristique, la tarification encadrée... Elle est réputée être compensée par la mise à disposition gratuite des locaux.  
Sont garanties :
  - Séparation stricte entre investissements sur les « murs » à la charge du PNR et l'acquisition de l'outil de production à la charge du délégataire.
  - Révision annuelle possible (tarifs, ouverture, dimension d'insertion, flotte de véhicules, tarif de la redevance (2% du bénéfice comptable annuel)).
  - Durée limitée à 6 ans.
  - Retrait/rupture possible du délégant à tout moment (sur motif d'intérêt général) et du délégataire (encadré et pour des raisons économiques).

La seconde solution semblant la plus judicieuse et moins risquée pour le PNR, un pré-projet de DSP a donc été rédigé et fourni aux trois candidats pour cadrer les futurs engagements du délégant et délégataire.

A l'issue de la consultation, l'entreprise *Ecox* est apparue un candidat très solide à l'expérience éprouvée, à la commission d'examen des offres qui s'est réunie le 21 octobre 2015. Elle suit ce dossier depuis son origine, comprend les objectifs des collectivités publiques et est intéressée par ce type de partenariat autour du développement des multiples dimensions de l'éco-mobilité.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le principe d'une DSP. Le projet de gestion externe par DSP une fois finalisé, fera l'objet d'une consultation publique dans les prochains mois, avant l'ouverture de la maison du Tourisme et de l'Eco-mobilité prévue au début de l'année 2017.

Une rétrospective sur la procédure de dialogue ainsi que la grille de notation pour les 3 sociétés ayant participé à cette consultation est commentée par Monsieur POULON. La délégation de service public est apparue comme le mode de gestion externe le plus adapté aux moyens du parc naturel régional, au contexte évolutif (dans la mesure où les fonctions Maison du Tourisme et Maison de l'Ecomobilité sont amenées à se redéployer différemment dans le futur grâce à une extension lorsque le document d'urbanisme le permettra et dans la mesure où l'intercommunalité est amenée à jouer un rôle plus important en matière de tourisme).

Monsieur VANDEWALLE rappelle que le projet de réutilisation de la maison du garde barrière est très ancien, la mise à disposition par la RATP a été très longue à finaliser et n'a pu être réglée qu'en juillet 2012 entre la RATP et PNRHVC pour une durée de 15 ans.

Monsieur BESCO de Magny les Hameaux regrette l'installation sur le territoire d'un concurrent de la société Néovelec, une société de sa commune voisine, sur le même créneau d'activité. M. POULON lui répond qu'il n'est pas certain qu'il s'agisse pour NEOVELEC d'une concurrence, cette dernière s'étant spécialisée dans la vente de VAE hauts de gamme, ce qui ne correspond pas au projet du Parc naturel régional. De plus une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie a conclu sur le très fort potentiel du site de la maison du garde-barrière. La société NEOVELEC qui a participé au dialogue compétitif est apparue anormalement pessimiste dans ses projections de chiffre d'affaires, ce qui engageait déraisonnablement le Parc naturel régional pour le financement de l'investissement productif (flotte de vélos et VAE) et du fonctionnement de l'équipement (prise en charge de salaires). Le Texte de la DSP qui fera l'objet d'une consultation officielle reste à finaliser, toute précaution sera prise pour éviter une fragilité juridique du mode de gestion de l'équipement retenu.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention M. Besco)

#### **4. Modifications du guide des aides.**

Lors de sa séance du 9 octobre, la Commission restreinte « Développement économique » propose de modifier l'aide 10.7 du guide des aides.

Le taux d'intervention actuel du programme d'aide au développement des Unions Commerciales est de 30% des investissements hors taxes et plafonné à 2 500€ par association pour une période de 3 ans. Ce programme d'aide est destiné à cofinancer les dépenses liées au développement d'animations commerciales (décoration de vitrines, impression d'affiches, coffrets-cadeaux pour tombolas...). A la suite de l'attribution de la seconde tranche du Fisac, le Pnr bénéficie d'un cofinancement pour les animations commerciales portées par des Unions Commerciales. Ainsi, pour inciter les Unions Commerciales à mettre en place des programmes d'animations innovantes (exemple : animations interactives, animations mobiles,...) ou des plateformes de e-commerce, les membres de la commission proposent un taux d'intervention maximum de 50% et de plafonner l'aide maximale à 5 000€ par association pour une période de 3 ans. Il est précisé que seuls les projets les plus innovants et/ou structurants bénéficieraient de ces conditions.

Pour la Commission restreinte « Biodiversité et environnement » qui se tiendra le 04 novembre 2015, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN, (sous réserve de la décision des élus lors de cette séance)

**Proposition de modification de l'aide 6-8 :** Ouverture de point de vue paysagers (abattage, élagage, défrichage...)

Cette aide est aujourd'hui réservée aux collectivités territoriales. Il est proposé de l'étendre à tout propriétaire acceptant de supprimer les arbres obstacles dans l'intérêt général du paysage. Une convention serait alors associée à la subvention afin de garantir un entretien de l'ouverture sur une longue durée. La commission du 4 novembre s'est prononcée favorablement à cette aide qui s'élèvera à un maximum de 8 000€ pour les particuliers et agriculteurs à un taux de 70%.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention Mme WINOCOUR-LEFEVRE)

Cette dernière prend la parole afin d'engager le syndicat mixte à une nouvelle réflexion sur le guide des aides et d'écartier ainsi tout risque de doublon avec les dispositifs départementaux et régionaux. Elle attire aussi l'attention du Comité syndical sur les ressources financières des départements et régionales soumises à de fortes tensions. La remarque sur le risque de doublon est partagée par M. FISCHER, conseiller régional.

Le président du Parc rappelle cependant qu'il ne faut pas perdre de vue la mise en œuvre des objectifs de la Charte et le cœur de métier du PNR, la protection d'un patrimoine paysager et naturel remarquable et fragile.

## **5. Finances. Décisions modificatives n°1 et 2**

Ces décisions modificatives consistent en des mouvements d'ordre ou de crédit, sans incidence sur l'équilibre général du budget primitif.

### **\*Décision modificative N°1.**

Monsieur POUPART explique qu'il s'agit ici de tenir compte des baisses de ressources décidées par les financeurs et de compenser par des baisses de dépenses du PNR. L'objectif de cette DM vise donc la bonne gestion des finances du Pnr, dont les comptes refléteront plus exactement les recettes véritablement perçues.

Cette décision conduit à la retranscription dans le budget du Parc des incidents suivants :

- Le Conseil Régional d'Ile de France lors de sa séance du 9 juillet 2015 a voté les crédits pour le programme d'actions 2015 du PNR. Cependant, le Conseil Régional a revu à la baisse les crédits attribués pour plusieurs actions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 4 février 2015 et adoptées en budget primitif le 31 mars. Il a également reporté sur 2016 certaines de nos actions.  
Le programme d'actions 2015 doit donc être modifié et les écritures correspondantes retranscrites.
- une opération nouvelle est également ajoutée :  
-La Maitrise d'ouvrage Natura 2000 qui vient s'ajouter. (N°862).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**\*Décision modificative n° 2** permet des ajustements par virement de crédits en fin d'année budgétaire en fonction des dépenses réelles de l'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Présentation du nouveau site Internet du Parc**

Présentation aux élus de la nouvelle ergonomie du site. Un balayage des rubriques est proposé. Les missions Communication et Webmaster sont en attente des observations éventuelles des élus.

## **7. Questions diverses**

Rencontre récente et calendrier de décembre.

- rencontre le jeudi 05 novembre avec le Président du Conseil Départemental de l'Essonne M DUROVRAÏ : Synthèse financière+ perspectives nouvelles . Le bilan positif de l'action du Parc en adéquation avec les objectifs du CD91 a été mis en valeur.
- le 8 décembre rencontre avec la représentante du Conseil Départemental des Yvelines.
- Lors du prochain comité du 14 décembre, présentation aux élus des objectifs du futur CPER 2015-2020. Les Perspectives 2016-2017 seront également développées.
- COP 21 le 8 décembre (collaboration entre le CR IDF et autres Parcs franciliens) :  
Présence du PNR HVC au Bourget au Village Générations Climat et manifestations prévues au Grand Palais : atelier et conférences sur le climat et rôle des PNR
- Informations sur la Votation citoyenne qui s'est déroulée le dimanche 8 décembre sur la commune des Molières -Résultat de la consultation  
Question : « Souhaitez-vous que la commune des Molières entre dans le PNRHVC ? »  
Taux de participation : 39% (537 votants sur 1373 inscrits)  
Oui : 82%  
Non : 17.6 %  
Blancs/nuls : 0.4 %  
Un statut de nouvelle commune associée sera donc proposé avant la mise à l'étude de leur intégration
- Soutenance de thèse de Karine LEFEBVRE financée par le Parc dans le cadre d'un contrat CIFRE au début décembre sur le sujet suivant : « Diagnostic et quantification des flux d'eau de nappe en rivière : modélisations hydrodynamique et géochimique du bassin versant de l'Yvette amont (France) »  
Etude sur la qualité des eaux de l'Yvette et les capacités auto-épuratives des zones humides et eaux de nappes : 3 ans d'études et de collaboration avec le PNR.
- Annonce d'une réunion sur le lancement possible d'une monnaie locale complémentaire en vallée de Chevreuse le 16 novembre prochain au Moulin d'Ors à Châteaufort en présence de représentants de Nantes Métropole qui ont lancé la SONANTES en avril 2015.  
Rencontre en 2 temps, d'une part témoignage exceptionnel d'un représentant de la monnaie locale lancée à Nantes M Stern du Crédit Municipal de Nantes et d'autre part atelier participatif autour du fonctionnement futur de la monnaie locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.